

NOTES ET COMMENTAIRES

Les Cercles et Sociétés Agricoles.—Lorsque l'honorable M. J.-L. Perron, ministre de l'Agriculture, soumettait à la population de cette province son nouveau programme de coopération agricole, il laissait entendre que les Cercles Agricoles et les Sociétés d'Agriculture devraient disparaître.

Cette disparition ne saurait se faire cependant qu'avec le temps, et actuellement le ministère de l'Agriculture s'enquiert de la situation des Sociétés d'Agriculture. Le conseil d'agriculture, dont un comité spécial étudie la question de la coopération, s'intéresse vivement à ce problème, et son secrétaire, M. O. Lessard, vient d'écrire à toutes les Sociétés d'Agriculture à ce sujet.

Le Conseil d'agriculture envoie un questionnaire aux Sociétés d'agriculture, afin de connaître la situation de ces sociétés. Il est important que les réponses aux questionnaires soient envoyées rapidement et le plus clairement possible.

Le sel seulement peut être employé comme substance préservative pour le fromage.—Deux nouveaux règlements ont été édictés sous l'empire de la Partie I de la Loi de l'Industrie laitière. L'un de ces règlements définit le fromage, l'autre interdit la vente du fromage qui contient une autre substance préservative que le sel commun. D'après la Gazette du Canada du 19 octobre, dans laquelle ces amendements ont paru, le but de ces règlements est d'interdire l'emploi de salpêtre comme préservatif dans la fabrication du fromage. Dans le premier article nouveau, le fromage est décrit comme "le produit sain fabriqué avec le caillé que l'on obtient du lait, du lait écrémé, de la crème ou d'un mélange de ces substances en coagulant leur caséine avec de la présure, de l'acide lactique ou tout autre enzyme acide convenable, avec ou sans l'addition de quantités proportionnellement faibles d'autres ingrédients sains, comme les autres solides du lait, les ferments de maturation, les moisissures spéciales, les agents émulsifiants, les matières colorantes ou assaisonnantes, et le fromage ne doit pas contenir d'autres substances préservatives que le sel commun."

Prophéties en voie de se réaliser.—Lorsque les terres seront mieux cultivées, sur le même espace que l'on ensemence aujourd'hui, on produira une récolte triple. Alors, la famille plus à l'aise nourrira facilement un plus grand nombre de travailleurs. Rien ne se perdra plus ni du bois, ni des pâturages, ni de la terre qu'on peut occuper. Les terrains, jusqu'ici restés incultes, seront à leur tour envahis. De toutes parts on amènera à la ville les produits de la campagne. Les farines, les chevaux, le bétail, mille autres productions du pays déborderont à l'étranger. Le fleuve St-Laurent se couvrira de vaisseaux qui nous apporteront l'or et l'argent des autres peuples et n'emporteront que notre superflu.

Ce sera le temps de créer, avec des capitaux canadiens, dont les bénéfices resteront au pays, de grandes industries manufacturières et minières, de grandes institutions artistiques et de haute éducation, de grandes exploitations de navigation et de chemin de fer, toutes choses pour lesquelles il a fallu jusqu'ici payer tribut à l'étranger. Alors, au-dessus de cette population de travailleurs et d'industriels toujours plus nombreuse et plus prospère, il surgira facilement une belle aristocratie: aristocratie de la fortune, aristocratie des noms illustres, aristocratie de la culture intellectuelle.

Ce sera la prospérité d'un peuple florissant; ce sera l'honneur d'une noble nation, commandant le respect, et portant au front la double auréole de la vertu et du génie.

(Le Rév. P. Herbretreau, au premier congrès des cercles agricoles, en 1887).

Amélioration du lait pour la vente en nature.—La qualité du lait destiné à la vente en nature a été grandement améliorée en ces dernières années. Depuis quelque temps les Services d'hygiène de la plupart des grandes villes appliquent des épreuves scientifiques afin de protéger le consommateur contre les laits sales, mauvais, contaminés, ou adultérés. Les vendeurs de lait eux-mêmes se servent de ces essais pour protéger le consommateur, le commerçant, et le producteur. Au moyen de l'épreuve scientifique et du classement du lait qu'il reçoit, le commerçant peut maintenant éliminer le lait qui n'est pas bon pour l'embouteillage et améliorer ainsi la qualité du produit qu'il offre au consommateur.

Pour fournir des renseignements aux producteurs et aux vendeurs de lait, le Ministère de l'Agriculture d'Ottawa a publié un bulletin sur l'essai de la qualité du lait. Ce bulletin, le No 123 du Ministère de l'Agriculture, par C. K. Johns, et A. G. Lochhead, Bactériologistes de la ferme expérimentale, traite du sujet aux points de vue de la valeur alimentaire, de la propreté, de la qualité de garde, de la qualité sanitaire et du goût.

Il explique l'importance de chacun de ces facteurs dans un aliment d'emploi aussi général que le lait, et décrit la façon dont les essais doivent être conduits pour juger ces facteurs. Les commerçants qui apprennent ainsi à connaître la qualité de leur lait d'après ces essais, peuvent le classer et le payer suivant sa valeur. Tout système de classement dit-on doit, pour rendre justice, tenir compte des conditions locales, comme la qualité actuelle du lait offert, le déficit relatif et le surplus dans différentes saisons, et la concurrence à d'autres débouchés. Ce sont là des considérations dont on doit tenir compte si l'on veut donner satisfaction à tous les intéressés.

IX^{ème} Leçon d'Agriculture Fumier de ferme

On peut définir les engrais par les mots: nourriture additionnelle des plantes. Ils sont de diverses espèces, mais on peut simplement les diviser en organiques et inorganiques, tout comme la nourriture naturelle des plantes dans le sol. La forme la plus ordinaire qu'assume l'engrais est celle du fumier de ferme, qui, comme vous le savez tous, se compose des déjections solides et liquides des animaux, mêlées avec de la paille et d'autres substances employées comme litière. Ce mélange est bon ou mauvais suivant la qualité de la nourriture donnée aux animaux et le soin apporté à sa préparation. Si le bétail ne mange que de la paille, le fumier sera pauvre, presque sans valeur; si on ajoute des racines à la nourriture, il sera beaucoup plus riche; si du grain, de la graine de lin, des déchets de fabrique d'huile (tourteaux) sont donnés pour nourriture, le fumier sera d'une grande valeur; et si les urines sont conservées, ajoutées aux matières solides, et le tout conservé sans trop ni trop peu d'humidité, on arrive à la perfection.

Dans d'autres pays, où la culture est depuis longtemps portée à un haut degré de perfection, et où, en conséquence, les moutons forment le gros du bétail, on sème certaines plantes pour nourrir spécialement ces animaux, et comme ces récoltes sont consommées sur place, et que les excréments liquides et solides sont immédiatement recouverts par la charrue, on évite par ce moyen toutes pertes ou dépenses de transport.

La manière de traiter le fumier de ferme est un des points les plus essentiels de l'agriculture. Le fumier contient tous les éléments nécessaires aux plantes de tous genres. Il faut prendre soin de mêler ensemble les déjections des différentes espèces d'animaux, pour la raison suivante: le fumier de cheval est chaud; celui des bêtes à cornes est froid, et celui du cochon occupe la moyenne entre les deux autres. Pour cette raison, ils ne chaufferaient pas

également en tas, s'ils n'étaient pas distribués également, et il serait difficile de régler la température et la fermentation.

Il est bien évident que si le fumier était transporté frais et vert, tous les jours, et immédiatement enterré sur le champ par la charrue, il n'y aurait aucune déperdition, et les récoltes bénéficieraient de tous les éléments nutritifs qu'il contient.

En effet, il ne faut pas s'imaginer que la fermentation ou décomposition d'un tas de fumier ajoute quelque chose à ce qu'il contient: au contraire, quelque bien traité qu'il soit, il subit quelque perte. On fait décomposer le fumier pour deux raisons: d'abord, parce que la chaleur de la fermentation détruit les graines et les racines des mauvaises herbes; ensuite, parce que cela prépare ou cuit le fumier de manière à le faire agir immédiatement sur les plantes. S'il était enterré tout de suite par la charrue, cette préparation ou cuisson aurait lieu tôt ou tard; mais ce n'est qu'après des mois que ce changement se produirait et, en attendant, les récoltes souffriraient après leur nourriture, qui serait à leur portée, mais qu'il leur serait impossible de s'assimiler.

Vous aimeriez peut-être à savoir ce que vous mettez sur vos champs, lorsque vous leur appliquez une couche de bon fumier de ferme, bien mêlé, bien fermenté et bien conservé:

Eau.....	75.42
Matière organique soluble.....	3.71
Matière inorganique soluble.....	1.47
Matière organique insoluble.....	12.82
Matière inorganique insoluble.....	6.58
	100.00

La matière organique soluble et insoluble contient .606% d'azote, égales à .735 d'ammoniaque. Ici, faisons une pose, car cette ammoniaque est le plus utile, de même qu'elle est le plus coûteux de tous les éléments de nos engrais.

C'est ce que nous verrons dans notre prochaine leçon.

(à suivre)

Les Concours de Ferme.—Le Ministère de l'Agriculture vient de décider la tenue d'un nouveau concours de ferme dans le comté de Kamouraska, à la demande du député de ce comté, M. Pierre Gagnon.

Il y aura maintenant seize concours de ce genre dans notre province, et si l'on donne comme chiffre moyen des fermes qui se soumettent à ce concours, le chiffre 40, c'est plus de 600 cultivateurs qui s'intéressent à ces concours.

L'incompétence est souvent la cause principale des faillites. Elle provient de connaissances insuffisantes, du manque de réflexion, d'étude et d'application.

En aviculture, l'incompétence explique l'insuccès de certains aviculteurs. Le seul moyen de réussir, c'est de bien connaître sa besogne et d'acquiescer une expérience pratique.

C'est folie, pour celui qui n'a pas l'expérience nécessaire, de se lancer dans l'aviculture sur une grande échelle. Il s'expose à de bien cruels désappointements. A moins d'un miracle, il est voué à la faillite.

L'aviculture requiert connaissances et habileté, et ces qualités ne peuvent être acquises que par l'étude et la pratique.

Quand nous étudions les conditions générales de l'aviculture en province de Québec, nous en arrivons à la conclusion que les meilleurs jours de cette industrie sont encore à venir.

Sans doute, nous avons fait des progrès notables durant la dernière décennie, mais il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour en arriver à une production suffisante.

Le Bulletin de la Ferme peut se rendre ce témoignage de faire sa quote-part pour l'extension de cette industrie, parce que nous sommes convaincus qu'elle est payante, qu'elle le sera encore pendant plusieurs années à venir et que la saturation du marché n'est pas à craindre. Et c'est pourquoi aussi nous vous offrons, en échange de quelques abonnements, l'occasion de vous procurer gratuitement des poussins de race pure, qui pourront être pour vous la base de profits substantiels dans un avenir rapproché.